

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 13 décembre 2024

**N° CS2024-54
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE (DOB) DU
BP 2025 POUR LE
BUDGET PRINCIPAL ET
LE BUDGET ANNEXE
SCOT**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heure quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• **Délégués titulaires** :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Marie - Pierre BERTHIER - Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE– M. Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Denis MAIRE – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET –M. Christian DUPESSEY - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Michel MERMIN - M. Eddi ETIENNE– Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES

• **Délégués suppléants** :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Laurent DUPAIN suppléant de Mme Carole VINCENT

• **Délégués représentés** :

M. Christophe ARMINJON donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – Mme Nadine JACQUIER donne pouvoir à Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents :23
Pouvoirs : 05

**Sébastien JAVOGUES – M. Patrice DUNAND
donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN**

• **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe SONGEON - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Luc SOULAT - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL – Mme Nadine JACQUIER - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET - Mme Carole VINCENT

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) DU BP 2025 POUR
LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE SCOT**

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2025 est établie conformément à la feuille de route politique 2020-2026 du Pôle métropolitain, adoptée le 26 mars 2021, et à la trajectoire budgétaire 2022-2026, adoptée le 18 décembre 2021.

L'année 2025 permettra de poursuivre la réalisation du programme de travail pluriannuel pour les missions socles du Pôle métropolitain et verra la réalisation des compétences optionnelles :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Genevois français pour 4 EPCI (Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône l'interco, la Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglo), compétence effective depuis le 04 octobre 2024 ;
- la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour 2 EPCI (Annemasse Agglo et Communauté de communes du Genevois) à compter du 1er juillet 2025.

Ces évolutions de missions ont vu la création d'un Budget annexe SCOT depuis le 04 octobre dernier et verra la création d'un Budget annexe AOM à compter du 1^{er} juillet 2025.

En matière de réalisations, la mobilité constitue la priorité du mandat avec la poursuite du déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage, covoiturage, services à la mobilité). L'année 2025 marquera une année de transition avec la création de la carte AOM. La mission de coordination de la mobilité est une mission socle pour l'ensemble des membres du Pôle métropolitain et sera assurée par contribution de l'ensemble des membres (planification Grand Genève et coordination P+R ; études de déploiement Bus agiles, promotion des solutions multimodales et services à la mobilité) . A compter du 1^{er} juillet, les services à la mobilité feront l'objet de conventions d'entente entre AOM à travers le Budget annexe.

Le programme d'actions 2025 du Pôle métropolitain verra également la finalisation et le dépôt du Projet d'agglomération n°5, le déploiement de l'Inter-SCOT (boîte à outils ZAN, habitat, foncier), la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à l'économie circulaire, le déploiement d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, les projets liés à la transition écologique/énergétique (Centrales villageoises et contrat chaleur ; La Nuit est Belle

2025 ; préservation de la biodiversité), le renforcement de l'offre de formation (Grand Forma/ESR) et d'évolution professionnelle (Cité des métiers du Grand Genève), ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux et transfrontaliers, facteurs de cohésion territoriale.

▪ **Budget Principal :**

Le cinquième projet de budget de ce mandat est à la fois conforme à la prospective financière 2022-2026 et intègre les évolutions de missions du Pôle métropolitain.

En recettes, la contribution de base pour **l'année 2025** s'établit à **7,01 € / habitant pour les huit EPCI** membres du Pôle métropolitain.

Ce montant est calculé à partir du montant de contribution annuelle initialement prévue pour la période 2024-2026, soit 8,50 €/habitant/an de laquelle il convient de déduire :

- 0,20 €/habitant lié à la création du Budget annexe SCOT et au report de charges correspondants du Budget principal vers le budget annexe ;
- 1,29 € / habitant liés aux financements des services à la mobilité (autopartage/covoiturage) qui vont relever à présent de convention d'entente, conclus entre la carte Pôle-AOM et les autres AOM du Genevois français pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Ainsi, nous préconisons que les EPCI puissent programmer dans leur projet de budget 2025, une contribution de 7,01€/habitant au Budget principal du Pôle métropolitain et une capacité de réalisation de services à la mobilité de 1,29€/an par convention d'entente avec le Budget annexe AOM à compter du 1^{er} juillet, **soit 8,30 €/habitant**.

Le projet de Budget 2025 s'inscrit dans un contexte de crise des finances publiques et de fortes incertitudes sur les recettes externes : Fonds Verts, Contrat Chaleur, INTERREG. Il convient ainsi d'être vigilant et de **réduire le montant prévisionnel des recettes externes** de l'ordre de 65 % par rapport à 2024.

Ainsi, en dépenses le montant du projet de budget 2025 du Budget principal connaît une réduction de l'ordre de 10%. La mobilité reste le premier poste de dépenses en matière d'actions

Une nouvelle diminution du programme d'actions est probable à court (sans doute dès le Budget Supplémentaire) et moyen termes, en raison des incertitudes sur les recettes externes. Ce contexte invite à la prudence sur les actions et dépenses nouvelles et nécessite une priorisation.

▪ **Budget annexes**

Pour le SCOT

La proposition de BP 2025 est conforme à la programmation pluriannuelle 2024-2029 et aux éléments présentés au Comité de Pilotage SCOT.

Il est proposé pour 2025 une contribution de 1,70 €/habitant pour Pays de Gex Agglo et Terre Valserhône l'interco ; de 1,77€/habitant pour la CC du Genevois ; de 1,86€ / habitant pour Annemasse Agglo.

Pour l'AOM

La construction du projet de BP 2025 est en cours. L'objectif est d'aboutir à une première maquette à la fin du mois de mars 2025, pour installation et adoption en juillet 2025 au niveau du Pôle métropolitain. Pour rappel, il est préconisé de conserver 1,29€ / habitant dans les budgets des EPCI membres, pour la période juillet-décembre 2025, afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre des services à la mobilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/12/2024

Publié ou notifié le 16/12/2024

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.